

## ASSURANCE-MALADIE : FRANCHISES ÉLEVÉES ET MODÈLES ALTERNATIFS TOUJOURS PLUS COURANTS

Chaque fin d'année, les primes de l'assurance-maladie obligatoire sont annoncées. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-maladie en 1996, la prime moyenne cantonale a plus que doublé, passant de 254 francs à 541 francs en 2019. Même si les primes vaudoises restent élevées, l'écart avec la moyenne suisse est passé de 44 % à 13 % depuis 1996. Face à ces coûts, la population opte deux fois plus souvent pour une franchise à 2500 francs qu'il y a dix ans. Par ailleurs, 59% de la population vaudoise a conclu une assurance complémentaire pour les médecines alternatives.

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996, la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) a introduit le caractère obligatoire de l'assurance de base en cas de maladie ou d'accident. Chaque année, les primes augmentent. Dans le canton de Vaud, la prime moyenne pour l'assurance de base avec franchise ordinaire (300 francs)<sup>1</sup> a ainsi plus que doublé en vingt-deux ans, passant de 254 francs en 1996 à 541 francs en 2019<sup>2</sup>. Autrement dit, la croissance annuelle moyenne s'élève à 3,3 % [F1]. Si cette augmentation est plus faible qu'en moyenne suisse (+4,5 %), le canton de Vaud reste parmi les cantons les plus chers en termes d'assurance-maladie obligatoire [F2]. L'augmentation vaudoise relativement faible s'explique par une prime moyenne particulièrement élevée en début de période. En effet, en 1996, celle-ci était 44 % plus élevée que la prime moyenne suisse (173 francs). Aujourd'hui, l'écart s'est réduit à 13 %.

### CINQ MODÈLES D'ASSURANCE AVEC OU SANS FRANCHISE

La prime varie selon les modèles et les franchises choisis. L'offre dans ce domaine diffère selon les cantons. La LAMal prévoit cinq modèles. L'«assurance ordinaire avec

franchise», le modèle «HMO»<sup>3</sup>, qui est un réseau de soins composé de médecins réunis dans un cabinet de groupe, le modèle «médecin de famille», qui oblige l'assuré à consulter au préalable son médecin généraliste, le modèle «consultation médicale par téléphone au préalable» et le modèle «bonus», dans lequel la prime est réduite au prorata de toutes les années durant lesquelles aucun remboursement de prestations n'a été demandé. Ce dernier modèle ne prévoit pas la possibilité de choisir une franchise autre que celle de base.

### LE MODÈLE « MÉDECIN DE FAMILLE » A LA COTE

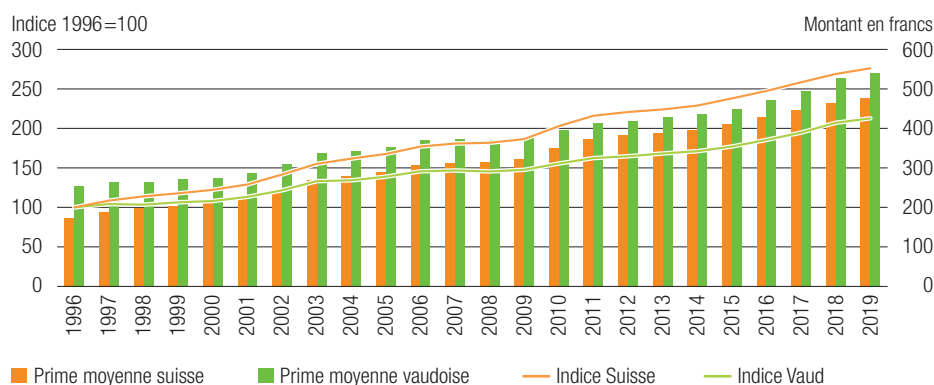
Un quart de la population vaudoise âgée de plus de 18 ans<sup>4</sup> (26 %) a choisi le modèle «médecin de famille» en 2017, soit sept fois plus qu'il y a dix ans (à peine 4 % en 2007). Cette progression spectaculaire s'est faite au détriment du modèle «assurance ordinaire», qui rassemblait alors 87 % des assurés. Le phénomène est également visible au niveau national, puisque la part des personnes ayant opté pour le modèle «médecin de famille» est passée de 9 % à 36 % durant la même période.

Le modèle «assurance ordinaire» reste toutefois majoritaire dans le canton de Vaud (58 %), tout comme dans la plupart des autres cantons latins. A l'inverse, dans les cantons suisses alémaniques, notamment Lucerne, Saint-Gall ou Berne, ce modèle convainc une minorité de la population (environ 36 %). Enfin, les Vaudois optent moins souvent pour un autre type de modèle que la moyenne suisse (9 % contre 14 %), en raison notamment d'une offre en «HMO» moins étendue.

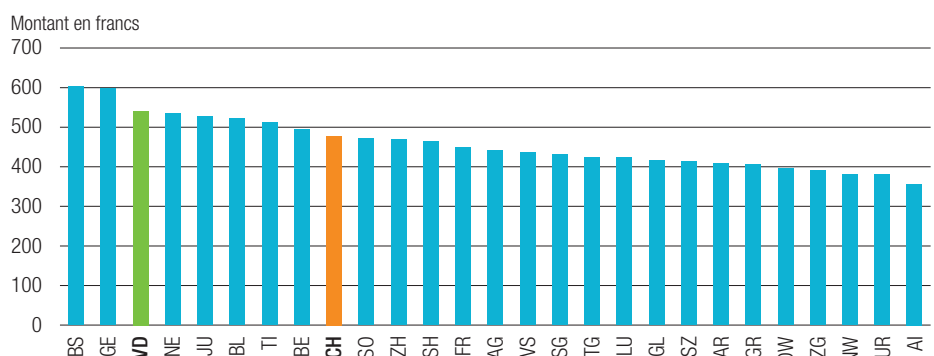
### DES FRANCHISES BASSES POUR UN ASSURÉ SUR DEUX

Plus la franchise est élevée, plus la prime est basse. Le choix de la franchise résulte donc d'un arbitrage entre les moyens financiers et les problèmes de santé potentiels. Dans le canton de Vaud, la population favorise majoritairement soit la franchise la plus basse à 300 francs (29 %), soit la plus élevée à 2500 francs (29 % également). La part des Vaudois ayant opté pour une franchise basse passe même à 47 % en additionnant les parts des assurés ayant opté pour une franchise à 300 francs ou à 500 francs. Les femmes et les personnes de 65 ans et plus ont tendance à privilégier les franchises les plus basses, avec des parts de respectivement 56 % et 75 %.

#### [F1] PRIMES MOYENNES, VAUD ET SUISSE



#### [F2] PRIMES MOYENNES<sup>1</sup> PAR CANTON, 2019



<sup>1</sup> Prime de référence : assurance de base avec franchise ordinaire (300 francs), couverture accidents incluse, pour les assurés de plus de 25 ans.

### AUGMENTATION DES FRANCHISES À 300 FRANCS ET 2500 FRANCS

En dix ans, les Vaudois comme les Suisses ont passablement modifié leur choix en matière de franchises. Les franchises respectivement la plus basse et la plus élevée gagnent du terrain, tandis que celles avec des montants intermédiaires diminuent. La variation est particulièrement visible pour la franchise à 2500 francs, puisque la part d'assurés ayant préféré cette franchise a doublé [F3]. Alors qu'elle n'était que de 15 % en 2007, elle atteint 29 % dix ans plus tard. Quant à la franchise à 300 francs, sa part est passée de 23 % à 29 %. En 2007, la franchise la plus populaire était celle à 500 francs (26 % contre 18 % aujourd'hui). Ces progressions s'expliquent probablement par un effort de communication sur le fonctionnement des modèles d'assurance avec franchise<sup>5</sup>. C'est ce que semble également signifier la diminution de la part de personnes ne connaissant pas le montant de la franchise pour laquelle elles ont signé. Elle est passée de 9 % à 4 %.

### DIVISION HOSPITALIÈRE PRIVÉE OU SEMI-PRIVÉE POUR 26 % DES VAUDOIS

Soumises à la loi sur le contrat d'assurance (LCA) et non pas à la LAMa, les assurances complémentaires sont multiples et les prestations non uniformes entre les nombreux assureurs. Tous proposent une assurance en cas de séjour hospitalier. Dans le canton de Vaud, un quart de la population (26 %) a conclu une assurance prévoyant une division hospitalière privée ou semi-privée, soit une part semblable à la moyenne nationale. Genève est en tête avec 38 %, suivi de Zurich (32 %). Bâle-Ville et Bâle-Campagne affichent des parts de respectivement 28 % et 30 %. Les cantons romands se distinguent par ailleurs par une part importante de la population n'ayant pas connaissance d'avoir souscrit ou non une telle assurance (17 % pour le canton de Vaud).

### SIX VAUDOIS SUR DIX ASSURÉS POUR LA MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE

En Suisse, les Jurassiens et les Neuchâtelois sont les plus enclins à opter pour une assurance remboursant les soins en médecine complémentaire. Appelée aussi médecine alternative ou médecine douce, celle-ci regroupe différentes thérapies, telles que l'acupuncture, l'ostéopathie ou la phytothérapie. Dans le canton de Vaud, 59 % de la population, soit près de deux tiers des Vaudoises

### Enquête suisse sur la santé (ESS)

L'enquête suisse sur la santé est réalisée tous les cinq ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS) depuis 1992. La dernière édition a eu lieu en 2017. Il s'agit d'une enquête par échantillonnage effectuée au niveau national auprès d'environ 22 000 personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en ménage privé (1800 personnes à l'échelle vaudoise). Les personnes ont d'abord répondu à des questions par téléphone puis ont rempli un questionnaire écrit.

et un Vaudois sur deux, ont choisi ce type d'assurance complémentaire [F4]. Les personnes de plus de 40 ans ont plus souvent opté pour cette couverture. Au cours des dix dernières années, ces parts ont légèrement augmenté.

### RECOURS À LA MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE PLUS FRÉQUENT CHEZ LES FEMMES

Au cours de l'année 2017, 38 % de la population vaudoise a eu recours à la médecine complémentaire, soit une part semblable à celle des Jurassiens ou des Neuchâtelois. En moyenne suisse, la part est inférieure de dix points. La différence entre femmes et hommes est notable tant dans le canton de Vaud (respectivement 46 % et 31 %) qu'au niveau suisse (37 % contre 20 %). Au cours des dix dernières années, le recours à la médecine complémentaire s'est accru de 9 points de pourcent, soit une hausse comparable à la moyenne suisse. | ADF

<sup>1</sup> Prime de référence : assurance de base avec franchise ordinaire (300 francs), couverture accidents incluse, pour les assurés de plus de 25 ans.

<sup>2</sup> Pour 2020, la prime moyenne cantonale est estimée à 534 francs (moyenne suisse : 478 francs).

<sup>3</sup> HMO pour Health Maintenance Organization.

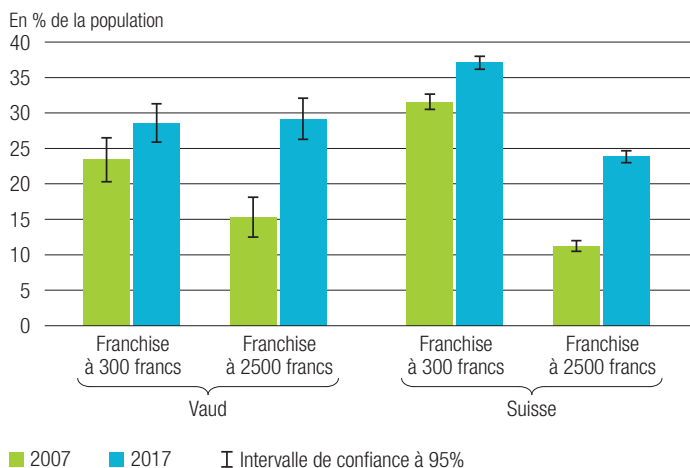
<sup>4</sup> La population retenue pour la suite de l'article est celle des personnes âgées de plus de 18 ans. Aucune franchise n'est exigée pour les 0-18 ans et ils bénéficient de primes nettement moins élevées.

<sup>5</sup> Pour faciliter le choix d'une caisse maladie et comparer les primes d'assurance, le Département fédéral de l'intérieur a établi un comparatif d'assurance ([www.priminfo.ch](http://www.priminfo.ch)) en 2011.

Source des données : OFSP, OFS, Enquête suisse sur la santé.



### [F3] FRANCHISES EN 2007 ET 2017, VAUD ET SUISSE



### [F4] SOUSCRIPTION ET RECOURS À LA MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE, VAUD, 2017

